**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 82 (1937)

Heft: 2

**Artikel:** Quelques opinions au sujet de la fourniture des chevaux dans notre

armée

Autor: Muller

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-341783

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

# **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Quelques opinions au sujet de la fourniture des chevaux dans notre armée

C'est du 12 au 31 octobre 1936, que se déroula, dans l'ensemble de la Suisse, le recensement général de tous les chevaux et mulets de la Confédération, soit des sujets aptes au service militaire. En temps ordinaire, cette opération n'est effectuée que tous les dix ans. Les deux derniers recensements datent de 1921 et 1931. C'est en vertu d'un arrêté du Conseil fédéral que ce recensement a été avancé à l'automne dernier, au lieu d'être effectué en 1941. Seulement, la nouvelle organisation militaire exige, en effet, que l'on soit fixé avec précision sur les effectifs des chevaux de selle de train léger et lourd, d'artillerie légère et lourde, des chevaux de bât et des mulets, dont nous pourrions disposer en campagne. Malgré le développement du camion automobile et de la motorisation en général, le cheval reste pour nous, en Suisse, un précieux moyen de transport et de trait. C'est dire que la traction hippomobile a conservé une importance de premier ordre. Le cheval militaire, à des titres divers, est un collaborateur de nos milices dont nous ne pourrions, en aucun cas, nous passer.

Chaque commune suisse reçut des instructions détaillées en vue du recensement et de la présentation de tous les chevaux. Les inspections furent effectuées par des commissions de trois officiers sur nos diverses places de rassemblement.

Rappelons que la fourniture des chevaux est ordonnée par l'état-major général. Au cours des ans, des améliorations heureuses ont été apportées à cette organisation. C'est ainsi qu'après guerre, un système de décentralisation fut introduit sur chaque place, plusieurs petites places secondaires, rassemblant de 100 à 500 chevaux, furent aussi créées, afin d'éviter le plus possible des rassemblements de plusieurs centaines de chevaux, véritables cibles pour l'aviation. Ce système offre l'avantage d'éviter des concentrations massives de tous les chevaux présentés sur une même place et pendant une journée entière.

# Fourniture et livraison.

Il n'est pas inutile de rappeler qu'il existe actuellement dans notre armée deux services pour la fourniture ou la livraison des chevaux à l'armée. Le service de la livraison des chevaux fonctionne en temps de paix. Nous possédons en Suisse trois grandes places de « livraison » des chevaux, l'une en Suisse romande, l'autre en Suisse centrale, une troisième en Suisse orientale. Les officiers de livraison des chevaux ont à assurer les contingents voulus de chevaux et mulets aux écoles et cours de répétition.

La fourniture des chevaux est le service dont la mission consiste à alimenter l'armée en chevaux et mulets en cas de mobilisation générale et en cas de service actif.

Ce sont là deux organisations distinctes, indépendantes l'une de l'autre, et qu'il ne faut pas confondre. Une question se pose : ces deux services ont-ils actuellement leur raison d'être ? C'est un point sur lequel nous reviendrons.

### Les résultats de 1936.

Il peut être intéressant de donner quelques renseignements généraux, et de signaler certaines lacunes constatées par nous.

En tout premier lieu, les inspections de l'automne dernier lors du recensement de 1936 prouvent que le ferrage est souvent défectueux. Ce mauvais état des chevaux provient, en partie, de la négligence des propriétaires, et parfois aussi de l'impécuniosité des paysans de certaines localités. Il y a là encore un progrès à réaliser. En cas de mobilisation de guerre, on n'aurait certes pas le temps de compléter le ferrage de nombreux chevaux. Combien critique serait une telle situation lors d'une mobilisation générale accélérée ?

On a pu remarquer également que beaucoup de paysans ne savent pas ajuster un collier, et encore moins donner des soins à un cheval blessé par des pressions diverses. Il est urgent de remédier à cette carence, de suivre de très près dans la vie civile l'état des chevaux. Notre armée y gagnerait et nos agriculteurs aussi.

En résumé, les inspections de 1936 ont démontré que l'état des chevaux est très variable d'une commune à l'autre. L'élevage du cheval de trait devrait être encouragé davantage et surveillé.

Nous devrions améliorer également notre matériel chevalin réservé à notre artillerie de campagne. Nos agriculteurs ont pris l'habitude d'acheter ou d'élever un type de cheval trop lourd. Quelle est en fait l'utilité pratique de tels sujets ? Nous n'en voyons aucune. Un cheval robuste, léger et musclé rend tout autant de services, sinon plus, qu'un mastodonte. En outre, le cheval de corpulence moyenne présente l'avantage important de manger naturellement moins que son gros camarade, qui s'apparente au type de la vache sous plusieurs rapports. Un cheval léger et vigoureux procure à son propriétaire une économie appréciable.

En terre fribourgeoise, l'élevage est en progrès marqué. Dans

la Singine, par exemple, existe un nombre assez élevé de poulinières. On ne saurait assez encourager leur élevage et leur développement. Il faudrait se rendre compte que, chez nous, l'élevage chevalin ne devrait pas être inférieur à l'élevage bovin. En disposant de belles collections d'étalons racés, l'Etat pourrait améliorer assez rapidement la qualité du troupeau chevalin en général.

Un autre problème doit retenir notre attention : celui de l'importation des chevaux. En étudiant les résultats totaux de Fribourg on remarque que les chevaux importés atteignent, selon les régions, de 30 à 66 % des contingents. Ces fortes proportions sont dues naturellement au manque de chevaux indigènes. Pour nos besoins, et en considérant ce que nous demandons en Suisse à nos chevaux de trait, ce sont les sujets yougoslaves qui nous conviennent le mieux à tous égards. Les hongrois sont moins résistants. Les inspections du mois d'octobre ont décelé un grand nombre de chevaux aveugles, entre 8 et 10 ans. Il s'agissait presque toujours de chevaux importés. Nos autorités seraient ainsi bien avisées d'être à l'avenir de plus en plus sévères pour la délivrance des permis d'importation de sujets étrangers.

Soulignons encore que dans leur ensemble, les motifs d'inaptitude au service proviennent essentiellement de boiteries, ayant pour cause des déformations articulaires, de mauvais sabots. On a également relevé parfois de fortes érysipèles, et beaucoup de chevaux poussifs. Enfin et surtout, répétons-le, notre agriculteur doit mieux saisir l'importance d'un bon ferrage.

# Réorganisation de la fourniture des chevaux.

Nos expériences de ces deux années et les constatations faites lors du recensement d'octobre 1936 montrent qu'une réorganisation de notre fourniture des chevaux s'impose pour le bien de notre armée. Nous allons exposer de quelle manière, à notre avis, cette réorganisation pourrait être entreprise.

Lors d'une mobilisation de guerre, les opérations de fourniture des chevaux devront être conduites avec une grande célérité. Il convient que tout notre train, notre artillerie en premier lieu aussi, puissent être attelés au plus vite, en un minimum d'heures. En résumé, l'attribution des chevaux aux unités, états-majors et corps de troupes doit être organisée de telle façon que, dans un laps de temps très bref, nos troupes puissent toucher leurs chevaux.

Notre système actuel nous fait perdre un temps précieux. Le seul établissement des verbaux est une opération qui n'en finit pas! Il ne faut pas omettre non plus la classification des chevaux qui absorbe plusieurs heures. Tout cela, à mon avis, devrait et pourrait être préparé d'avance, dès le temps de paix.

Et nous revenons ici à notre question du début de cet article : les deux services constitués par la livraison des chevaux pour le temps de paix et par la fourniture des chevaux, en temps de guerre, ont-ils leur raison d'être ? Je ne le pense pas. Ce serait une grande simplification administrative, technique et financière que de réunir ces deux services en un seul et même organisme. Nous verrions pour notre part, à la suite de la constitution des 9 nouvelles divisions, la création d'un service de fourniture des chevaux, par arrondissement divisionnaire, ayant à sa tête un officier responsable, secondé par des adjoints et attaché comme chef de service à l'état-major de la division. Cet officier aurait, en temps de paix, pour tâche unique d'assurer la livraison et la fourniture complètes des chevaux à la division dont il dépend. Il aurait à tenir le contrôle permanent, annuel, de tous les chevaux de cette unité. On n'aurait ainsi plus de verbaux à établir et de classifications à réaliser en cas de mobilisation de guerre. Toutes ces opérations seraient effectuées d'avance, dès le temps de paix, par ledit officier de fourniture des chevaux, qui aurait dressé, au cours de ses inspections annuelles, l'état complet du parc chevalin divisionnaire. Il en serait responsable. Et les chevaux, en cas de mobilisation de guerre, pourraient être livrés directement aux unités auxquelles ils auraient été attribués à l'avance. Le cheval deviendrait ainsi lui également un milicien, porteur de son « livret de service », incorporé à l'avance, astreint à une visite vétérinaire annuelle au domicile de son propriétaire, ou dans la commune de ce dernier.

Cette opération, effectuée dans chacune de nos 9 divisions et brigades de montagne, permettrait une fourniture impeccable des chevaux et en accélérerait la marche à l'heure de l'alarme. Les inspections devraient être annuelles. Tous les chevaux d'un parc chevalin divisionnaire seraient visités dans le courant de la même année. Si l'officier responsable ne pouvait pas disposer du temps suffisant pour effectuer lui-même le contrôle de tous les chevaux de sa division, son ou ses collaborateurs, soit ses subordonnés directs à l'état-major de division, pourraient le remplacer mensuellement. Il importe avant tout qu'à l'image de notre soldat de milice, notre cheval d'armée soit lui aussi soumis au système de l'inspection annuelle.

En bref, un verbal serait établi à l'avance pour chaque cheval. Les chevaux seraient répartis selon leurs aptitudes, dans l'une des catégories prévues pour les attelages, à savoir :

- a) chevaux de selle pour officiers et sous-officiers ;
- b) chevaux de batterie légers et lourds ;
- c) chevaux de trait légers et lourds ;

- d) chevaux de bât légers et lourds ;
- e) mulets légers et forts.

L'estimation, s'il le fallait, pourrait même être différée en cas d'urgence et faite par les soins de l'unité. L'essentiel, c'est qu'en arrivant sur la place de mobilisation, le cheval ou le mulet soit « prêt à partir », comme l'homme dans le rang. Il faudrait aussi précéder d'avance au numérotage des chevaux lequel serait effectué par division, selon un système approprié. L'officier divisionnaire de la fourniture des chevaux procéderait à l'exécution de ce travail. En résumé, avant même d'être mobilisée, la division disposerait de tout son parc chevalin, avec les réserves voulues. La fourniture directe aux unités par les communes serait de ce fait réalisée.

La perte de temps que nous connaissons actuellement aurait totalement disparu. Grâce à ce système aussi, les rassemblements de chevaux par centaines ne seraient plus, sur nos places de fourniture de chevaux, des cibles pour l'aviation de bombardement.

Pour terminer, un mot sur nos *mulets*. Il n'est pas douteux que ces animaux sont, chez nous, en diminution numérique. C'est un problème qui doit retenir toute notre attention. Nos brigades de montagne devraient pouvoir disposer, sans exception, de mulets. Ce n'est pas le cas. L'Etat ne devrait-il pas faciliter, d'une façon ou d'une autre, l'importation de bons mulets étrangers? Il est urgent de parer à la disparition progressive du mulet en Suisse.

#### Conclusions.

En résumé, nous devrions créer en Suisse un système de fourniture des chevaux adapté aux besoins de nos troupes de milices, besoins nouveaux, imposés par les événements et l'évolution de la technique de guerre. Nos milices sont dépendantes des propriétaires. Elles doivent ainsi adapter un système de fourniture des chevaux qui permettra de disposer, en cas de mobilisation générale, de sujets immédiatement aptes au service.

Cette organisation pourrait être créée sur les bases suivantes :

- a) réunir en un seul et même service la livraison et la fourniture des chevaux ;
- b) créer pour chacune de nos divisions un poste d'officier responsable, auquel serait confié la tâche d'organiser la fourniture complète de son unité, pour le temps de paix et de guerre;
- c) améliorer la qualité du cheval dans notre pays, par l'adoption de règles sévères pour la délivrance des permis d'importation, par l'aide apportée également à nos agriculteurs dans le domaine de

l'élevage, des soins à donner aux chevaux, et surtout aussi du ferrage.

d) étudier le problème du ravitaillement de notre pays en mulets et en apporter une solution rapide et satisfaisante à cette question d'intérêt national.

Les suggestions que nous venons de faire nous semblent susceptibles d'apporter une petite contribution à l'étude de la fourniture des chevaux dans notre armée, où, pour le moins, de constituer une base de discussion.

Lieut.-col. MULLER. Of. fourn. chev. 2e div.